



Déclaration préalable des élu.e.s FSU (SNES, SNEP,...) CAPA accès au corps des agrégé.e.s par liste d'aptitude - 21 mars 2018

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs, cher.e.s collègues,

La FSU a agi, depuis de très nombreuses années, pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires. Les actions que nous avons menées ont obtenu de premiers résultats dans le cadre des discussions dites « PPCR ». Ont été obtenus une augmentation générale des rémunérations, le dégel en 2016 puis 2017 de la valeur du point d'indice, une accélération des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades (la hors-classe pour tous) et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle (accès à la hors-échelle A pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN ; accès à la hors-échelle B pour les professeur.e.s agrégé.e.s). Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation vers le haut des carrières et des salaires.

Or, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a remis en cause le processus. Il a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale...

Ces mesures ont provoqué et alimentent un fort mécontentement dans la profession qui sera au cœur de la journée d'action du 22 mars.

Cette journée d'action sera aussi l'occasion de souligner les limites de la méthode du Ministère s'agissant des réformes qui s'accumulent et produisent un effet d'urgence, voire de précipitation : réforme récente du collège, du bac, de l'orientation, etc. Tout cela implique une charge de travail qui s'accroît et fait perdre, parfois, le sens de ces réformes par défaut de concertation. Alors que le Gouvernement n'a de cesse de vanter les mérites de la co-construction, il nous semble souhaitable, et même nécessaire, d'enrichir le dialogue avec les corps intermédiaires qui demeurent des relais essentiels des demandes des collègues.

C'est dans ce cadre que cette CAPA LA joue un rôle essentiel à plusieurs titres : elle permet, pour les collègues qui seront promus, une revalorisation salariale (qui est un élément devenu de plus en plus crucial pour l'attractivité de la carrière) ; en outre, elle souligne la reconnaissance institutionnelle de l'engagement professionnel des collègues.

En effet, pour nous, cette opération doit permettre la promotion des collègues certifiés, des PLP ou des PEPS ayant fait leur carrière dans leur corps : la liste d'aptitude vise à reconnaître la carrière d'un enseignant, son investissement et constitue une forme essentielle de reconnaissance professionnelle. Ainsi, pour bon nombre de nos collègues, la promotion dans le corps des agrégés représente la seule possibilité de promotion en fin de carrière, ce que souligne la quasi-totalité des lettres de motivation : c'est dire à quel point l'agrégation constitue bien la référence, pour tous les corps du second degré, en termes de salaire, de temps de travail et de gestion nationale égalitaire sur tout le territoire.

C'est pourquoi nous déplorons que la porte puisse sembler si étroite. Nous pensons qu'il ne faut pas laisser s'installer l'idée que la promotion par liste d'aptitude est jouée d'avance et que les critères ne sont pas la carrière dans sa globalité et l'investissement auprès des élèves qui constitue le cœur de notre métier. Les syndicats de la FSU rappellent qu'ils demandent l'établissement d'un barème pour que l'équité et la transparence soient respectées et pour que tous les éléments d'appréciation d'une candidature puissent être pris en compte. De plus nous revendiquons une extension des contingents en passant d'une

promotion pour sept titularisations à une pour cinq, ce qui permettrait d'engager un véritable processus d'amélioration des situations et d'unification des corps. De même, nous revendiquons le développement d'agrégation là où elle n'existe pas -et l'augmentation du nombre de postes, tant à l'interne qu'à l'externe.

Ces demandes nous paraissent légitimes au regard de la consultation des dossiers qui nous a permis d'apprécier le haut niveau de qualification -ainsi que son actualisation permanente-, la variété des formes de l'engagement professionnel, l'investissement jamais démenti des candidats. La richesse de ces dossiers rend compte d'une réalité : ce n'est pas le vivier qui fait défaut mais les propositions de postes ! De fait, pour bon nombre des listes disciplinaires, « l'effet mémoire » implique une forme de statu quo : il n'est souvent possible de classer de nouveaux proposés que grâce à la promotion des proposés ou du départ en retraite de collègues proposés non promus.

Nous tenons à remercier les services, pour nous avoir fourni les documents suffisamment tôt. De plus, nous nous félicitons des échanges fructueux lors des CAPA des années précédentes. L'année dernière, ceux-ci ont permis la promotion de dix de nos collègues : autant de places offertes à de nouveaux candidats ! Nous espérons qu'il en sera de même cette année. C'est pourquoi, sur les propositions de l'administration, nous aurons l'occasion de nous exprimer au cas par cas, dans un souci renouvelé et, nous en sommes sûrs, partagé, d'efficace paritarisme. Ce dernier est, évidemment, un gage irremplaçable d'équité et de transparence qui ne saurait être, d'une manière ou d'une autre, remis en cause.